Image not found or type unknown

# gérant minoritaire et droit aux assedic

Par **Egiletta**, le **11/02/2009** à **00:43**

Je suis associé minoritaire (30%) d'une agence immobilière en sarl.J'ai d'abord été embauché en tant que salarié négociateur vrp exclusif avec un contrat de travail précisant que je dépendais du responsable de l'agence (salarié qui détient 50% des parts). Ce contrat fixe des objectifs commerciaux et des règles de conduite dans la société. Au bout de 2 ans je suis devenu gérant sans percevoir de rémunération à ce titre, je continue à être payé en tant que négociateur VRP, l'associé majoritaire est toujours salarié de la socité. La sarl est en passe d'être mise en liquidation et je souhaite savoir si je peux prétendre aux indemisations assedic une fois licencié?
Merci

Par **Luchicanau**, le **12/02/2009** à **12:37**

Bonjour
Ayant été gérant (majoritaire) de société le problème de couverture chômage s' était posé pour mon épouse.
Dans le cas de doute sur vos droits , interrogez l' organisme de collecte qui doit être le GARP ( de mon temps ), sur votre situation juridique.
La meilleur façon est de vous rendre dans leurs locaux, ils sont très accueuillants et il est plus facile d' expliquer sa situation verbalement que par courrier(qui devient vite embrouillé).
Si vous n 'êtes pas couvert, demandez le remboursement des cotisations versées pour les trois dernières années . C'et tout ce qu' ils vous rembourseront.
Si la réponse est " vous êtes couvert" demandez une réponse écrite.
C'est plus sur.
Voila le total de mon savoir concernant le chômage.
A plus et surtout courage coté liquidation ( j'ai connu ça ).

Par **Egiletta**, le **12/02/2009** à **16:29**

merci pour les encoragements, je vais aller leur poser la question...

Par **Luchicanau**, le **14/02/2009** à **09:15**

Bonjour Egiletta.
Merci de nous faire part du résultat de vos réclamations auprés des services concernés, positifs ou non , ça peut aider d' autres cas similaires.
A plus.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés